

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version 1.0 Date de révision: 09/10/2021 Numéro de la FDS: 000000790816 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09/10/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan
Code du produit : 000000000050502728 000000000050502728
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.
Adresse : 601 DELMAR AVE
Pointe-Claire QC H9R 4A9
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Couche de finition
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 1 (Système nerveux central)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version 1.0 Date de révision: 09/10/2021 Numéro de la FDS: 000000790816 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09/10/2021

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/10/2021	000000790816	Date de la première version publiée: 09/10/2021

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Autres dangers

CONTIENT DES ISOCYANATES. L'INHALATION DE BRUMES D'AÉROSOLS OU DE VAPEURS D'ISOCYANATE PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, UN ESSOUFFLEMENT, UNE SENSATION DE GÊNE AU NIVEAU DE LA POITRINE ET UNE DIMINUTION DES FONCTIONS PULMONAIRES. UNE SUREXPOSITION TRÈS AU-DESSUS DE LA LEP PEUT ENTRAÎNER UNE BRONCHITE, DES BRONCHOSPASMES ET UN OEDÈME PULMONAIRE. IL A ÉTÉ SIGNALÉ QU'UNE EXPOSITION PROLONGÉE AUX ISOCYANATES PROVOQUE DES LÉSIONS PULMONAIRES, Y COMPRIS UNE DIMINUTION DES FONCTIONS PULMONAIRES QUI PEUT ÊTRE PERMANENTE. UNE SUREXPOSITION AIGÛE OU CHRONIQUE AUX ISOCYANATES PEUT PROVOQUER UNE SENSIBILISATION CHEZ CERTAINES PERSONNES, ENTRAÎNANT DES RÉACTIONS RESPIRATOIRES ALLERGIQUES Y COMPRIS UNE RESPIRATION SIFFLANTE, UN MANQUE DE SOUFFLE ET DES DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES. LES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version 1.0 Date de révision: 09/10/2021 Numéro de la FDS: 000000790816 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09/10/2021

ESSAIS SUR LES ANIMAUX INDIQUENT QUE LE CONTACT AVEC LA PEAU PEUT JOUER UN RÔLE DANS L'APPARITION D'UNE SENSIBILISATION RESPIRATOIRE.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
dicyclohexylméthane-4,4'-diisocyanate	Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle	5124-30-1	>= 10 - < 15
talç	Talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	14807-96-6	>= 7 - < 10
Stoddard solvent	Solvant Stoddard	8052-41-3	>= 7 - < 10
sulfate de calcium	Sulfate de calcium	7778-18-9	>= 5 - < 7
dioxyde de titane	Dioxyde de titane	13463-67-7	>= 1 - < 3
sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	>= 0.3 - < 1
dilaurate de dibutylétain	Dilaurate de dibutylstannane	77-58-7	>= 0.2 - < 0.3
sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7	>= 0.1 - < 0.2

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/10/2021	000000790816	Date de la première version publiée: 09/10/2021

- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Ne PAS faire vomir.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives
oxydes d'azote
fumées
noir de carbone
oxydes de carbone
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.
-

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/10/2021	000000790816	Date de la première version publiée: 09/10/2021

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Peut libérer des vapeurs inflammables.
Tenir compte de la direction du vent.
Enlever toute source d'ignition.
Utiliser des outils traités antistatiques.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Protection respiratoire nécessaire.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).
Le produit/la substance peut former des mélanges explosibles avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les points bas et ainsi être en contact avec une source d'ignition située à une distance importante.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version 1.0 Date de révision: 09/10/2021 Numéro de la FDS: 000000790816 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09/10/2021

respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
dicyclohexylméthane-4,4'-diisocyanate	5124-30-1	VME	0.005 ppm	ACGIHTLV
		Ceil_Time	0.01 ppm 0.11 mg/m3	NIOSH
		VLE	0.01 ppm 0.11 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	0.005 ppm 0.05 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL
		LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL
		VEMP	0.005 ppm 0.054 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.005 ppm	ACGIH
sulfate de calcium	7778-18-9	TWA (Inhalable)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Calcium)	CA AB OEL
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3 (Calcium)	ACGIH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version 1.0 Date de révision: 09/10/2021 Numéro de la FDS: 000000790816 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09/10/2021

dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Dioxyde de ti- tane)	ACGIH
talc	14807-96-6	VEMP (fi- bres)	1 fibres/cm3	CA QC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	2 fibres/cm3	CA ON OEL
		LMPT (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	ACGIH
		TWA (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m3	ACGIH
Stoddard solvent	8052-41-3	VME	100 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	350 mg/m3	NIOSH
		Ceil_Time	1,800 mg/m3	NIOSH
		PEL	500 ppm 2,900 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	100 ppm 525 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	100 ppm 572 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	290 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	580 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm 525 mg/m3	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre tech- : Assurer une ventilation satisfaisante surtout dans les zones

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version 1.0 Date de révision: 09/10/2021 Numéro de la FDS: 000000790816 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09/10/2021

Point de fusion	:	Donnée non disponible
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition	:	105 - 260 °C
Point d'éclair	:	env. 55 °C Méthode: Méthode standard de détermination du point d'éclair de liquides en coupelle fermée (Setaflash)
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide et vapeurs inflammables. Méthode: dérivé du point d'inflammation
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1.170 gcm ³ (env. 25.00 °C) Méthode: Densité relative
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	légèrement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité Viscosité, dynamique	:	env. 4,000 mPa.s (25 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version 1.0	Date de révision: 09/10/2021	Numéro de la FDS: 000000790816	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 09/10/2021
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	N'est pas un oxydant.
Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation	:	ETA: 1.08 mg/l Remarques: Déterminé pour les brouillards
-------------------------------	---	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version 1.0 Date de révision: 09/10/2021 Numéro de la FDS: 000000790816 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09/10/2021

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

IARC	Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme 4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	98-56-6
	Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme dioxyde de titane	13463-67-7

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/10/2021	000000790816	Date de la première version publiée: 09/10/2021

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/10/2021	000000790816	Date de la première version publiée: 09/10/2021

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies	: PAINT
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 366
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 355

Code IMDG

Numéro ONU	: UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies	: PAINT (1-CHLORO-4(TRIFLUOROMETHYL)BENZENE)
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, S-E
Polluant marin	: non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Numéro ONU	: UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies	: PEINTURES
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
Code ERG	: 128
Polluant marin	: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.
------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/10/2021	000000790816	Date de la première version publiée: 09/10/2021

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE : Valeur limite maximale:

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL : Valeur limite acceptable

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIHTLV / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA BC OEL / C : limite du plafond

CA ON OEL / C : Valeur plafond (C)

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

NIOSH / Ceil_Time : Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées):

NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sikalastic TC 235 tan Formerly MSeal TC 235 Tan



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/10/2021	000000790816	Date de la première version publiée: 09/10/2021

produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 09/10/2021
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR